

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU QUATORZE DECEMBRE DEUX MIL VINGT ET UN

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN

Le 14 DECEMBRE à 20h30

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER

Ont siégé : Mesdames Monia FAYOLLE, Nadine MAZZA, Anne-Virginie POUSSE, Fabienne TOURAINE, Laurence MEUNIER, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Anne-Marie MATHIEU, Renée TORRES et Messieurs Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Jean-Claude JAUNEAU, Olivier BAREILLE, Jean-Claude CORBIN, Jean-Marc CHAPPAZ, Michel LAGIER, Robert NICOLETTI, Gilbert BERTRAND, Hugues JEANTET, Jacques MEILHON, Clément PERRIER, Marc ZIOLKOWSKI

Pouvoirs :

M. Emeric MOREL donne pouvoir à Mme Monia FAYOLLE

Mme Fanny LEBAYLE donne pouvoir à Mme Monia FAYOLLE

Mme Béatrice BOULANGE donne pouvoir à M. Bernard ROMIER

Mme Christel DECATOIRE donne pouvoir à M. Olivier BAREILLE

Mme Elodie RELING donne pouvoir à M. Jean-Claude CORBIN

Mme Virginie BLAISON donne pouvoir à M. Bernard ROMIER

Mme Eliane BERTIN donne pouvoir à M. Jacques MEILHON

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 22

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 7

CONVOCATION EN DATE DU : 8 décembre 2021

DATE D’AFFICHAGE : 21 décembre 2021

OBJET : Acceptation de la subvention relative à la répartition 2021 du produit 2020 des amendes de police relatives à la circulation routière

-----N° 2021/088

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R.2334-10 à R.2334-12,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2021/032 du 26 avril 2021 autorisant Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département du Rhône l'octroi d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police,

CONSIDERANT le courrier du 16 novembre 2021 de Monsieur le Préfet notifiant la somme de 670 euros allouée à la commune de Grézieu-la-Varenne dans le cadre de la répartition 2021 du produit des amendes de police 2020,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

29 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

- **ACCEPTE** la subvention d'un montant de 670 euros attribuée au titre de la répartition 2021 du produit 2020 des amendes de police pour l'installation de signaux lumineux au rond-point de la route du Col de la Luère, de la route de Pollionnay et de la rue des Monts du Lyonnais.
- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux correspondants.
- **DONNE DELEGATION** à Monsieur le Maire afin de signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bernard ROMIER
Maire de Grézieu-la-Varenne

